

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 5

Artikel: Egalité des salaires : initiative parlementaire

Autor: pbs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la seule AVS, rejoignant la cohorte grandissante des femmes âgées vivant de façon précaire en dessous du seuil de la pauvreté.

Dans notre pays en effet, 15% de la population vivant au-dessous de ce seuil sont en fait pour la plupart des femmes et, de façon croissante, des veuves et des divorcées âgées.

Dans tous ces cas, une pension alimentaire pour la femme se justifie, d'autant plus qu'elle n'a pas été rétribuée pour les soins et le soutien apporté à la carrière de son mari pendant les années de vie conjugale. C'est à la sortie du mariage que le prix apparaît. Non, la société ne paie pas ses dettes aux femmes. Combien dérisoires face aux réalités d'aujourd'hui apparaissent ces concepts de «faute et d'innocence»!

En fait, la prévoyance professionnelle et l'AVS ont

remplacé aujourd'hui les économies que l'on faisait autrefois ensemble pour assurer «les vieux jours».

Or, de nos jours, ces montants ne sont pas partagés lors du divorce.

Pour pallier cette injustice, le bonus éducatif et la participation de la divorcée au deuxième pilier de son ex-époux doivent être introduits dans notre système de prévoyance sociale. Une procédure de libre-passage entre caisses de pension après le divorce pourrait aussi être introduite.

De vigoureuses discussions sont en cours sur ces sujets. Si le bonus éducatif vient d'être admis, les problèmes n'en sont pas pour autant tous résolus. Mais on devrait déboucher prochainement sur une amélioration de la condition des femmes divorcées.

Simone Collet

Egalité des salaires

Initiative parlementaire

(pbs) – La conseillère nationale Suzette Sandoz (lib.) a déposé une initiative parlementaire demandant qu'on inscrive dans le droit relatif aux contrats de travail le principe de l'égalité de salaires pour un travail égal. Le travailleur ou la travailleuse discriminé pourrait demander au juge de fixer le montant du futur salaire et, en cas de mauvaise volonté de l'employeur, le juge pourrait également fixer le salaire pour l'année précédant le litige.

Directives fédérales

Quotas dans les commissions

(pbs) – Le Conseil fédéral a publié des directives en vue du renouvellement des commissions fédérales extraparlémentaires au début de 1993. Il estime que dorénavant il devrait y avoir dans ces commissions au moins 30% de femmes, et à plus long terme 50%.

Comme bon nombre de membres de ces commissions sont désignés par des associations ou organisations, celles-ci devraient s'efforcer de trouver

et de proposer des femmes compétentes.

Pour les commissions où moins de 20% de femmes seraient proposées, la chancellerie fédérale demandera une explication écrite au département concerné.

Assemblée des déléguées de l'ADF

(Association suisse pour les droits de la femme)

23 mai 1992, 9 h 30 à l'hôtel Bürgerhaus à Berne
Matin assemblée statuaire
13 h 30: débat

«Les nouvelles formes du sexisme politique»

exposés de Rose-Marie Antille et Monicka Stocker, anciennes conseillères nationales

Table ronde menée par Christiane Langenberger-Jaeger avec comme premiers témoins:

Margrit von Felten et Francine Jeanprêtre, conseillères nationales



L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

met au concours les postes de

– professeur assistant en électronique

au Département d'électricité, en particulier dans le domaine des circuits et systèmes électroniques pour les télécommunications;

– professeur assistant en électronique de puissance

au Département d'électricité, en particulier dans le domaine des convertisseurs statiques;

– professeur assistant d'informatique technique-systèmes de communication

au Département d'informatique dans les domaines suivants:

- spécification de systèmes temps réel;
- systèmes de communication temps réel;
- réseaux industriels;

– professeur assistant en géométrie différentielle

au Département de mathématiques dans le domaine de la géométrie riemannienne;

– professeur assistant en «modules microtechniques»

au Département de microtechnique dans le domaine des microsystèmes (conception, intégration, techniques de fabrication et d'assemblage).

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Délai d'inscription: 31 mai 1992.

Entrée en fonction: Automne 1992 ou à convenir. Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier souhaité au

Secrétariat général de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse.